



# COMMUNE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JANVIER 2018

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents :** Jean-Claude RAFFIN - Thierry THEOLIER - Sabine CHEVALLIER (arrivée à 18h45) - Gérard MASOCH - Aline CHIAPUSSO - Xavier LETT - Louis THOMAS - Christian FACON - Chantal RATEL - Christian SIMON - René PERRI - Claude FRIQUET - Marie DA LAMA - Yannick TEYSSIER - Dominique MOREAU - Sandrine JAMMES - Gabrielle GINDRE (arrivée à 18h45) - Laurence PETINOT (arrivée à 18h50)

**Absents :** Denis PASTEL - Angeline CRASEZ

**Procurations :** Nicole SELTZER à Sabine CHEVALLIER - Géraldine BOTTE à Yannick TEYSSIER

**Conseillers en exercice :** 22      **Quorum :** 12      **Présents :** 18      **Pouvoirs :** 2      **Votants :** 20

**Date de la convocation :** 17 janvier 2018

Madame Chantal RATEL a été élue secrétaire

Monsieur le Maire annonce l'annulation et le report du point n°6 :

- Vide grenier du 25 mars 2018 : approbation du règlement intérieur et des tarifs

Monsieur le Maire remercie les élus présents samedi soir pour accueillir «les naufragés de la route» à la salle des fêtes de Fourneaux.

Il remercie également Patrick ALBRIET pour le déneigement effectué.

Suite à l'incident survenu le samedi 20 janvier à Valfréjus où deux personnes se sont égarées en raquette avec des conséquences qui auraient pu être dramatiques, Xavier LETT étant d'astreinte, demande à ce qu'une procédure d'urgence soit instaurée au niveau du Bureau d'Information Touristique.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 décembre 2017.

### 1. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INTERIM-REPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion au service intérim-remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

### 2. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE

Par 18 voix pour et 1 contre (M. Louis THOMAS), le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement qui lui est annexée.

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

### 3. TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018 conformément au tableau ci-après :

**EFFECTIF DU PERSONNEL AU 1er JANVIER 2018**

POSTES	CREES	POURVUS	STATUT
<b>ADMINISTRATIF</b>			
Directeur Général des Services	1	0	Vacant
Attaché Territorial	1	0	Vacant
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	2	2	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	2	2	
Adjoint Administratif	3	3	
Adjoint Administratif TNC (28h)	1	1	
	<b>10</b>	<b>8</b>	
<b>TECHNIQUE</b>			
Ingénieur Territorial	1	1	
Technicien Principal 1ère classe	1	1	
Technicien Territorial	1	1	
Agent de Maîtrise Principal	3	3	
Agent de Maîtrise	3	3	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	6	6	
Adjoint Technique	5	5	
	<b>20</b>	<b>20</b>	
<b>POLICE MUNICIPALE</b>			
Gardien de Police Municipale	1	1	
	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>ECOLES &amp; CANTINE</b>			
ATSEM Principal de 2ème classe	3	3	
ATSEM Principal de 2ème classe TNC (28h)	1	1	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	1	1	
Adjoint Technique TNC (32h)	1	1	
Adjoint Technique TNC (31h00)	1	1	
Adjoint Technique TNC (24h57)	1	0	
	<b>8</b>	<b>7</b>	
<b>ENTRETIEN DES LOCAUX</b>			
Adjoint Technique Principal de 2ème classe TNC (28h50)	1	1	
Adjoint Technique TNC (28h)	1	1	
Adjoint Technique TNC (13h50)	1	1	
Adjoint Technique TNC (17h50)	1	1	
Adjoint Technique TNC (18h)	1	0	
Adjoint Technique TNC (12h)	1	1	
	<b>6</b>	<b>5</b>	
<b>BIBLIOTHEQUE</b>			
Assistant territorial principal 1ère classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	
	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Total général</b>	<b>46</b>	<b>42</b>	

**4. PREAU DE L'ÉCOLE JULES FERRY : FIXATION DU TARIF DE LOCATION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de location du préau de l'école Jules Ferry à cinquante-trois euros (53 €) la journée. Ce tarif sera appliqué dans les conditions définies dans la délibération générale des tarifs de location de salles communales n°2017/11/05 du 27 novembre 2017.

**5. CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC D'ACTIVITE DES TERRES BLANCHES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à clôturer le budget annexe du lotissement Parc d'Activité des Terres Blanches au 31 janvier 2018, la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise ayant repris la compétence «développement économique» depuis le 20 juin 2017.

**7. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSION 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2017 conformément au tableau ci-après :

**BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES - ANNEE 2017**

<b>CESSIONS</b>					
Date du CM	Date de l'acte notarié	Parcelles	Surface totale cédée	Acquéreur	montant de la vente
24/10/2016	23/02/2017	C 3320 La boucle	94 m <sup>2</sup>	RATEL Cédric	1 410,00 €
09/12/2015	11/04/2017	B 1203 (ex B 288p) et B 1205 (ex B 1191p) Les Terres Blanches	164 m <sup>2</sup>	SOCIETE ELEANOR	2 460,00 €
23/01/2017	20/06/2017	A 3856 (ex 3813p) Rue de la Vanoise	666 m <sup>2</sup>	Cst MEYNIER /DRINAL	46 620,00 €
24/10/2016	24/08/2017	A 3855 (ex A 1314p) Derrière les Casernes	131 m <sup>2</sup>	Mr et Mme SANTT Alain	10 480,00 €
15/05/2017	13/10/2017	F 2957 (ex. 1779) Charmasson	49 m <sup>2</sup>	SCI ROCHE BERNAUDE	4 165,00 €
02/11/2015	27/10/2017	F 2939 (ex 1649), F 2941 (ex 2833) F 2943 (ex 2878) Le Charmaix Est	134 m <sup>2</sup>	SYND COPROPRIETAIRES LES SARRAZINS	670,00 €
24/07/2017	13/10/2017	C 782 La Citadelle	25 m <sup>2</sup>	SCI LE MURLONG	50,00 €
23/10/2017	04/12/2017	A 3858 (ex 1848p), A 3860 (ex 3462p), A 3471	126 m <sup>2</sup>	SCI LOUTRAZART	2 520,00 €
<b>Montant des cessions</b>					<b>68 375,00 €</b>

<b>ACQUISITIONS</b>					
Date du CM	Date de l'acte notarié	Parcelles	Surface totale acquise	vendeur	montant de l'acquisition
27/03/2017	27/04/2017	F 2735 Le Charmaix Ouest	63 m <sup>2</sup>	Synd. Cop. 260 Rue du 8 Septembre (Cst CLAPIER /GUILLON)	695,00 €
28/11/2016	22/02/2017	F 2945 (ex F 1719p), F 2947 (ex 1725p) et F 2949 (ex 1727p)	103 m <sup>2</sup>	GUIGNARD Christelle	15 000,00 €
27/02/2017	20/04/2017	C 4243 et C 4244 (ex délaissé de la RD 1006)	451 m <sup>2</sup>	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	8 191,00 €
15/05/2017	29/09/2017	E 420, E 421, E 422, E 423, E 424, E 429, E 435, E 932, E 933, E 934, E 937 et E 938 Le Pontet	23 322 m <sup>2</sup>	DAMEVIN Yvonne	5 000,00 €
27/03/2013	13/10/2017	F 755, F 757 (BND) La Taverne et F 505 (BND) Le Charmaix Dessus	1736 m <sup>2</sup>	Consort PINET	4 513,60 €
<b>Montant des acquisitions</b>					<b>33 399,60 €</b>

<b>ECHANGES</b>						
Date du CM	Date de l'acte notarié	Parcelles vendues par la commune/parcelles acquises	Surface échangée	coéchangeiste	montant de la soulte (pour le privé)	
24/10/2016	11/04/2017	A 3713 Pré de Pâques/A 2026(BND) Ferinand Buisson	499 m <sup>2</sup> /120 m <sup>2</sup>	ZOPPI Pierrette	0,00	
29/10/2014	27/04/2017	F 2927 (ex F 2249p) Arrondaz Sud et F 2925 (ex 69p) Arrondaz/ F 2931 (ex 2217p) Arrondaz Nord, F 2923 (ex 2184p) Arrondaz Est, F 2921 (ex 374p) Arrondaz Nord, F 2919 (ex 2204p) Arrondaz dessus, F 2933 (ex 329p), F 2935 (ex 1994p) Arrondaz nord, F 2929 (ex 2194p) Arrondaz Est	747 m <sup>2</sup> /747 m <sup>2</sup>	Consorts GRAVIER/BUGNONE	0,00	
28/07/2010	23/05/2017	G 1461 (ex G 1339) Le Petit Argentier/ G 1441 (ex G 253) Le Jeu	970 m <sup>2</sup> /2375 m <sup>2</sup>	EDF	0,00	
24/11/2014	16/06/2017	A 3833 (ex domaine non cadastré)/A 3832 (ex A 1467p)	2m <sup>2</sup> /1m <sup>2</sup>	ACTIS Benjamin	0,00	
<b>Montant de la soulte</b>					<b>0,00</b>	

<b>SERVITUDES</b>					
Date du CM	Date de l'acte notarié	Parcelles communales concernées par la servitude de passage	objet servitude	Bénéficiaire de la servitude	montant de l'indemnité
02/11/2015	11/04/2017	B 428 - B 429 - B 435 - B 439 - B 459 - B 462 - B 905 - D 648 - D 1392 - D 1405	Convention de passage ligne Grande Ile Piosasco	R. T. E.	150,00
<b>Montant de la soulte</b>					<b>150,00</b>

## **8. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA HALTE-GARDERIE SAISONNIERE « LES DIABLOTINS »**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du règlement Intérieur de la halte-garderie «Les Diablotins».

### **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le conseil municipal du 22 décembre 2017 :

- ✎ **Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 17 R 0051 – Réceptionnée le 13/12/2017**  
La Commune renonce au Droit de Prémption Urbain dont elle est bénéficiaire sur la vente par M. Éric DARIDON de ses biens situés 8 avenue Jean Jaurès – 73500 MODANE, au profit de la SCI ERIALE
  
- ✎ **Suppression de la régle de recettes de la fourrière municipale**  
La suppression de la régle de recettes municipale destinée à l'encaissement des produits liés à la fourrière (enlèvement des véhicules, frais de garde, frais d'expertise) a pris effet le 17 janvier 2018.
  
- ✎ **Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 18 R 0001 réceptionnée le 14/12/2017**  
La commune renonce au Droit de Prémption Urbain dont elle est bénéficiaire sur la vente par les consorts BADIN/GAUCHNON de leur bien situé rue de Charmasson, au profit de la SCI Les Créoliens II.
  
- ✎ **Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 18 R 0002 réceptionnée le 17/12/2017**  
La commune renonce au Droit de Prémption Urbain dont elle est bénéficiaire sur la vente par Madame Marie-Catherine CURTO de son bien situé 8 place Sommeiller, au profit de la SCI HOTEL INTERNATIONAL.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 19h19

A Modane, le 26 janvier 2018

La Secrétaire de séance,



Chantal RATEL

Le Maire,



Jean-Claude RAFFIN